

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 30 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	Mlle MORACCHINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Novembre 2009

Délibération N°2009/ 229

**Travaux de construction d'une halle des sports : lot 0 : travaux préliminaires - VRD, lot 1 : terrassement - VRD - aménagements extérieurs, lot 3 : charpente métallique – bardage – couverture – serrurerie, lot 4 : charpente bois – couverture : autorisation de signer le marché.**

## M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché concerne les travaux de construction d'une salle omnisports au lieu dit Stiletto à Ajaccio.

Le projet prévoit donc la mise en place d'une salle permettant la pratique des sports d'équipe en salle (handball, basket-ball, volley-ball) avec une capacité d'accueil de 1500 spectateurs, les objectifs à atteindre avec cet équipement sont les suivants :

- se doter d'une salle de sport homologuée pour les rencontres nationales et internationales
- une salle qui répondra aux besoins scolaires du quartier
- une salle pouvant accueillir des spectacles d'envergure

Les équipements nécessaires à la pratique du handball, du basket-ball et du volley-ball sont prévus dans le projet ainsi qu'une structure artificielle d'escalade et une protection du sol sportif en cas de spectacles.

La procédure choisie initialement est celle d'un appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) pour une durée de 24 mois

Le marché est composé des lots suivants :

- lot 0 : Travaux préliminaires - VRD
- lot 1 : Terrassement – VRD – aménagements extérieurs
- lot 2 : Gros œuvre - fondations
- lot 3 : Charpente métallique – bardage – couverture - serrurerie
- lot 4 : Charpente bois - couverture
- lot 5 : Etanchéité
- lot 6 : Ouvrages de partition – doublages – plafonds suspendus
- lot 7 : Revêtements de sols et murs
- lot 8 : Revêtements de sols souples
- lot 9 : Menuiseries bois
- lot 10 : Menuiseries métalliques
- lot 11 : Peinture – traitement des façades
- lot 12 : Electricité – courants forts
- lot 13 : Electricité – courants faibles
- lot 14 : Chauffage – ventilation – traitement d'air
- lot 15 : Plomberie - sanitaire
- lot 16 : Ascenseur
- lot 17 : Equipements sportifs
- lot 18 : Tribunes et gradins escamotables
- lot 19 : Nettoyage

Les variantes sont autorisées et les critères d'analyse des offres sont les suivants : valeur technique (60%), prix (40%).

La première consultation globale a été lancée le 24 septembre 2007 avec l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence aux organes de presse. La Commission d'appel d'offres du 4 décembre 2007 a décidé d'attribuer le marché aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots 2, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. La commission d'appel d'offres du 13 novembre 2007 a déclaré les lots 0, 1, 3, 4, 7, 9 et 19 infructueux.

Les lots 0, 1 et 3 ont été relancés selon la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence. La date limite des remises des offres a été fixée au 22 septembre 2008. Les

négociations ont été menées avec les entreprises et la Commission d'appel d'offres du 24 juin 2009 a décidé attribuer le marché aux entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélections des offres :

Lot n° 0 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 99 603.00€ HT soit un montant de 107 571.24€ TTC

Lot n° 1 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 2 035 236.15€ HT soit un montant de 2 198 055.04€ TTC

Lot n° 3 : Entreprise FUSELLA pour un montant de 701 550.00€ HT soit un montant de 757 674.00€ TTC

Le lot 4 a été relancé en marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence avec les entreprises ayant participé à l'appel d'offres initial. Les négociations ont été menées avec les entreprises et la commission d'appel d'offres du 24 juin 2009 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélections des offres : Groupement LES CHARPENTIERES DE LA CORSE/TOITURES MONTILIENNES pour un montant de 1 094 005.80€ HT soit un montant de 1 181 526.26€ TTC.

Les lots 7, 9 et 19 sont relancés en procédure adaptée.

Il convient d'entériner les choix opérés lors de la commission d'appel d'offres du 24 Juin 2009.

L'opération est subventionnée par l'Etat et la CTC et les crédits sont inscrits au BP 2009.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'autoriser Monsieur le Maire** à signer le marché concernant les travaux d'une halle des sports avec les entreprises suivantes :

Lot n° 0 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 99 603.00€ HT soit un montant de 107 571.24€ TTC

Lot n° 1 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 2 035 236.15€ HT soit un montant de 2 198 055.04€ TTC

Lot n° 3 : Entreprise FUSELLA pour un montant de 701 550.00€ HT soit un montant de 757 674.00€ TTC

Lot n° 4 : Groupement LES CHARPENTIERES DE LA CORSE/TOITURES MONTILIENNES pour un montant de 1 094 005.80€ HT soit un montant de 1 181 526.26€ TTC.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ouï l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entres les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code du travail,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) notamment les articles 33, 35, 57 à 59,

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 24 juin 2009, qui a désigné comme attributaires du marché les entreprises dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 Novembre 2009,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

à signer le marché concernant les travaux d'une halle des sports avec les entreprises suivantes :

Lot n° 0 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 99 603.00€ HT soit un montant de 107 571.24€ TTC

Lot n° 1 : Groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 2 035 236.15€ HT soit un montant de 2 198 055.04€ TTC

Lot n° 3 : Entreprise FUSELLA pour un montant de 701 550.00€ HT soit un montant de 757 674.00€ TTC

Lot n° 4 : Groupement LES CHARPENTIERES DE LA CORSE/TOITURES MONTILIENNES pour un montant de 1 094 005.80€ HT soit un montant de 1 181 526.26€ TTC

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**